

Extraits du Conseil municipal du 22 septembre 2011

• Adoption du SCOT

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, a été arrêté le 06 juillet 2011 par le Syndicat Arlysère – Haut Val d'Arly. Ce document a été notifié aux différentes communes le 18 juillet afin que les Conseils Municipaux puissent faire part de leurs remarques.

En ce qui concerne Esserts-Blay, la principale interrogation visait la pertinence du choix de l'emplacement d'un hôpital sur la commune de La Bathie. Au-delà de cette question, qui a été versée au dossier, le Conseil a émis un avis favorable au SCOT, tel qu'il a été arrêté par Arlysère.

• Révision du PLU

Le maire rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été annulé par le Tribunal Administratif et qu'actuellement la gestion de l'urbanisme se fait toujours au regard du POS (Plan d'Occupation des Sols) de 1992.

Il tient donc lieu de remettre l'ouvrage sur le métier, afin de proposer un nouveau PLU. Ce dernier devra tenir compte des affinages d'objectifs, des modifications de règlement, et être, cela va de soi, en conformité avec le SCOT.

A la demande du maire, le Conseil municipal décide d'engager la révision du PLU et charge le maire de consulter les urbanistes.

• Révision du schéma directeur d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement de la commune doit être révisé du fait que les installations actuelles ne seront plus suffisamment performantes pour couvrir les besoins dans les années futures. Le cas se pose notamment pour le Chef-lieu. Un cahier des charges a été établi, ce qui permettra de consulter des cabinets d'études afin de faire les bons choix. Deux alternatives sont possibles : soit se doter d'une nouvelle station d'épuration, soit se raccorder au réseau de La Bathie,

Enfin, le maire souligne une troisième voie : en effet, dans le cadre d'une nouvelle intercommunalité (liée à la mise en place du Schéma Départemental de Cohérence Intercommunale), celle-ci serait peut-être susceptible de prendre la compétence « Eau-Assainissement ».

Quoiqu'il en soit, le Conseil décide d'engager la révision du schéma directeur d'assainissement.

• Divers :

Affaires scolaires :

- Service d'accueil minimum en cas de grève : en cas de grève des enseignants, et conformément aux textes en vigueur, l'accueil est organisé par la mairie au sein de l'école aux horaires normaux. Néanmoins, tout enfant ne s'étant pas présenté le matin ne pourra pas être accueilli l'après-midi. La garderie périscolaire fonctionne normalement les jours de grève. Cependant, un enfant absent de l'école un jour de grève ne pourra être accueilli le soir à la garderie.

- RPI : Les communes de Rognaix et St Paul n'ont pas ratifié la convention de fonctionnement, telle que proposée par Esserts-Blay.

- La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème particulier.

- L'appel d'offre pour les travaux de la garderie périscolaire a été lancé. Ceux-ci devraient débiter en novembre 2011.

Rencontre entre les élus et les habitants :

La communication écrite ne remplace pas l'échange direct et nous n'avons pu, par manque de disponibilité, satisfaire ce souhait que nous avons émis en début de mandat.

Dès le mois d'octobre, nous vous proposerons des rencontres, par hameau. Ainsi, au cours d'une matinée, le maire pourra répondre à vos questions, noter vos souhaits, écouter vos doléances...

Le premier rendez-vous est fixé au samedi 08 octobre à St Thomas. Tous les habitants concernés recevront un courrier indiquant les lieux et heures de ces rencontres.

Bois mort et bois sur pied 2012 :

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie au 04 79 31 00 75.

Nous vous rappelons les grands principes de ce dispositif :

- L'attribution des lots se fait par tirage au sort,
- Un seul lot par foyer,
- L'usage est strictement domestique et personnel, la revente des lots attribués est interdite.

Inscription sur les listes électorales :

Les inscriptions doivent se faire impérativement avant le 31 décembre 2011. Une permanence sera assurée le 31 décembre de 10 h à 12 h. Se munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Mairie : ouverture au public :

Lundi 16h-19h, mardi et vendredi 15h-18h, mercredi 10h-12h.

Permanences du maire : les lundis de 17h30 à 18h30, sur rendez-vous uniquement.

• La Aula

Le 17 octobre 2011 à 19h00 :

Dans le cadre du Grand Bivouac et de la 5^e édition des « Littératures voyageuses », les bibliothèques du territoire d'Albertville proposent « Voyageurs magnifiques », rencontres et conférences autour du voyage.

Yves Ballu présentera à la Aula du Château d'Esserts-Blay une conférence intitulée :

Montagne, 200 ans d'exploration.

Entrée libre.

Très important :

Vous trouverez, joint à ce bulletin d'information, un questionnaire concernant le PCS, Plan Communal de Sauvegarde.

Il s'agit de mettre en place la sauvegarde de la population en cas de catastrophe naturelle.

Esserts-Blay, notamment avec la proximité du barrage de Tignes, n'est pas à l'abri de tels accidents.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir ce questionnaire et le faire parvenir à la mairie.
